

Dernière communication du Groupe de travail sur les motions

Congrès mondial de la nature de l’UICN 2025

30 septembre 2025

Chers Membres,

Ceci est notre dernière communication avant le Congrès. Elle contient des informations importantes sur les étapes restantes du processus de motions, et nous invitons tous les Membres de l’UICN à la lire attentivement.

1. Résultat du vote électronique sur les motions

Le vote électronique sur les motions a eu lieu du 27 août au 10 septembre 2025.

Vous vous souviendrez sans doute qu’à la suite de la discussion en ligne, le Groupe de travail sur les motions (GTM) avait soumis cent (100) motions à un vote électronique avant le Congrès, dont neuf contenaient des amendements à considérer, et trente-huit (38) ont été renvoyées à l’Assemblée des Membres pour discussion plus approfondie avant leur vote. Après appel, deux (2) motions ont été ajoutées à celles renvoyées à l’Assemblée (40). Au total, quatre-vingt-dix-sept motions (97) ont été envoyées au vote électronique¹.

Les Membres ont adopté l’ensemble des 97 motions, confirmant la tendance de Congrès précédents selon laquelle la majorité des motions soumises au vote sont adoptées. Les résultats du vote électronique, publiés le 24 septembre, peuvent être consultés sur le [site web du Congrès](#). Le texte final adopté de ces résolutions et recommandations sera publié sur la [Plateforme des résolutions et recommandations](#) après le Congrès.

2. Discussion des motions avant le Congrès

L’article 56(d) des Règles de procédure des [Statuts de l’UICN](#) stipule que, *afin d’augmenter le temps de discussion pendant le Congrès, le Groupe de travail sur les motions pourra convoquer des groupes de contact virtuels dans les trois semaines précédant l’ouverture de celui-ci.*

¹ 97 plutôt que 98 parce que les motions 048 et 052 ont été fusionnées en un seul texte pour le vote. La liste des 97 motions ayant été envoyées au vote électronique est [disponible ici](#).

Compte tenu du très grand nombre de motions à débattre avant leur vote, 16 des 40 motions renvoyées au Congrès ont été déléguées à des groupes de contact virtuels anticipés (voir [notre troisième communication](#)).

En outre, le Conseil a également décidé de convoquer des groupes de contact anticipés pour une première lecture d'un certain nombre de [documents du Congrès](#), notamment le projet de Programme, le Plan financier, la Vision stratégique à 20 ans, les mandats des Commissions et les motions proposant des amendements aux Statuts.

Des informations sur ces groupes de contact anticipés, y compris leur calendrier, sont disponibles sur la [page du Processus de motions](#). Nous vous encourageons à consulter régulièrement cette page, car elle sera périodiquement mise à jour avec de nouvelles informations.

3. Discussion et vote des motions pendant le Congrès

Le GTM a renvoyé 40 motions, telles que modifiées au cours de la discussion en ligne, à l'Assemblée des Membres pour débat plus approfondi et vote. Celles-ci sont indiquées [ici](#).

Conformément aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature (voir *encadré 1*), les négociations détaillées sur le texte des motions renvoyées au Congrès et autres motions nouvelles et urgentes (voir section 4) auront lieu au sein de groupes de contact.

Encadré 1 : Extrait des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature

56. (a) Le Comité des résolutions peut soumettre une motion à un comité ou à un groupe de contact ad hoc composé de délégués issus de Membres accrédités pour examen et conseil, ou décider qu'elle sera directement discutée par le Congrès mondial et soumis à son vote. Il peut également proposer que les motions dont les arguments ne sont pas solides ou cohérents sur le plan technique et qui requièrent d'être davantage développées, ou les motions qui sont tellement controversées qu'il est, selon lui, impossible de produire un texte de consensus pouvant être soumis à une décision de l'Assemblée des Membres, soient renvoyées au prochain Congrès mondial.

(b) Le Président de la session peut également proposer qu'une motion débattue lors du Congrès mondial soit soumise à un groupe de contact.

(c) Lorsqu'ils se réunissent pendant le Congrès mondial, les groupes de contact auront un format entièrement virtuel.

[...]

(f) Pour les questions difficiles à résoudre en groupes de contact, le Comité des résolutions ou le facilitateur d'un groupe de contact peuvent créer un ou plusieurs groupes de rédaction afin de refléter la diversité des opinions sur la motion, dans l'objectif d'obtenir un texte de consensus. Si un consensus reste impossible, les groupes de rédaction peuvent décider de présenter les vues minoritaires comme amendements. Les réunions des groupes de rédaction pourront également être convoquées dans un format entièrement virtuel ou hybride.

(g) Les rapports de tels groupes de contact ou groupes de rédaction sont normalement examinés par le Comité des résolutions avant leur présentation au Congrès mondial. Les débats au Congrès mondial seront conduits sur la base des textes résultant de ce processus.

Des groupes de contact seront établis au besoin et programmés à la fois pendant les jours du Forum et de l'Assemblée des Membres (c'est-à-dire du 10 au 14 octobre, afin d'éviter les journées d'ouverture et de clôture du Congrès). Les groupes de contact pendant le Congrès auront lieu tout au long de la journée pendant le Forum, et en dehors des séances plénières prévues pendant l'Assemblée des Membres. En fonction des progrès réalisés, des groupes de contact pourront être programmés tôt le matin ou tard le soir. Les groupes de contact se dérouleront dans un format entièrement virtuel. Dans le cas où des groupes de rédaction seraient nécessaires, ceux-ci pourront être convoqués dans un format entièrement virtuel ou hybride.

Le [calendrier et les inscriptions](#) pour les groupes de contact sont disponibles sur le site web du Congrès et seront mis à jour périodiquement. Nous vous conseillons de le consulter régulièrement.

Enfin, le calendrier *provisoire* pour la présentation, la discussion et le vote des motions lors de la plénière de l'Assemblée des Membres sera le suivant :

9 octobre 2025

1re séance, de 14h00–17h00 GST

- Adoption des mandats des Comités du Congrès, y compris le Comité des résolutions
- Premier rapport du Comité des résolutions et consignation *en bloc* des motions adoptées par vote électronique avant le Congrès. Présentation du calendrier des Groupes

de contact pour toutes les motions visant à modifier les Statuts et autres questions de gouvernance de l’UICN, du processus de motions sur des sujets urgents et nouveaux, et soumission pour adoption des Procédures et du Code de conduite pour les Groupes de contact

13 octobre 2025

2e séance, de 8h30–12h30 GST

- Mise à jour du Comité des résolutions sur les progrès accomplis dans les discussions des Groupes de contact, suivie d’une discussion et d’un vote sur les motions.

3e séance, 14h00–18h15 GST

4e séance, 19h30–21h30 GST

- Rapport d’activité du Comité des Résolutions, suivi d’une discussion et d’un vote sur les motions

14 octobre 2025

5e séance, 8h30–12h30 GST

- Rapport d’activité du Comité des Résolutions, suivi d’une discussion et d’un vote sur les motions

6e séance, 14h00–18h00 GST

- Rapport d’activité du Comité des Résolutions, suivi d’une discussion et d’un vote sur les motions

7e séance, 19h30–21h30 GST

15 octobre 2025

8e séance, 8h30–12h30 GST

- Rapport final du Comité des Résolutions sur les progrès accomplis dans les discussions des Groupes de contact, suivi d’une discussion et d’un vote sur les motions (si nécessaire)

9e séance, 14h00–18h15 GST

Le projet d’ordre du jour du Congrès mondial de la nature est disponible avec tous les autres [documents du Congrès](#).

3.1 Orientations pour les participants aux groupes de contact, y compris les membres des commissions, des comités et du secrétariat

Nous vous exhortons tous à lire attentivement la [Note d'orientation pour les groupes de contact virtuels](#) ainsi que la [Procédure et code de conduite](#) pour les groupes de contact. Ces documents précisent les rôles et responsabilités des différentes composantes de l'IUCN dans le cadre d'un groupe de contact, notant que les contributions des Membres sont prioritaires et qu'il est de la prérogative de ceux-ci de proposer des amendements au texte. Les autres composantes (membres des Commissions, membres des Comités, personnel du Secrétariat) ne peuvent participer que dans un rôle de soutien et de conseil technique uniquement (Figure 1). Cela peut inclure fournir d'informations factuelles, la clarification des procédures ou l'explication de concepts scientifiques ou juridiques. Si ces interventions comprennent d'éventuelles formulations textuelles, celles-ci ne doivent pas être prises en compte à moins qu'un ou plusieurs Membres n'en conviennent spécifiquement.

Figure 1: Rôles dans les groupes de contact

Composante de l'IUCN	Rôle dans les groupes de contact
Membres	Les Membres votent les motions et doivent donc être d'accord avec leur contenu. Ils peuvent commenter n'importe quelle partie de la motion, proposer des modifications, soutenir la mise en œuvre et approuver les modifications proposées par d'autres participants avec lesquels ils sont d'accord.
Représentants des Comités nationaux	Peuvent participer aux groupes de contact uniquement à titre consultatif et de soutien. Ils sont habilités à faire des commentaires généraux afin de fournir des conseils techniques et aider la discussion.
Membres des Commissions	
Personnel du Secrétariat	Les Conseillers désignés comme points focaux pour les motions parrainées par le Conseil peuvent être appelés à formuler des commentaires sur certaines parties de ces motions.
Conseil	
Facilitateur	Guident les discussions de manière équitable et transparente, en produisant un texte qui bénéficie d'un large soutien.

Si un participant d'un groupe de contact estime qu'un autre participant (y compris le facilitateur) ne respecte pas les directives ou le Code de conduite, il pourra poliment faire part de ses préoccupations au cours de la réunion ou nous contacter par courriel (motions@iucn.org) afin que nous puissions réaliser un suivi.

4. Motions nouvelles et urgentes

Les Membres peuvent soumettre des motions lors du Congrès, avec le coparrainage d'au moins dix (10) autres Membres d'au moins deux régions statutaires (article 52 des Règles de procédure). De telles motions ne sont recevables que si le Comité des résolutions détermine qu'elles répondent aux critères initiaux énumérés à l'article 54 des Règles de procédure, à l'exception des paragraphes (b) viii. et ix. et que l'objet de ces motions est à la fois « nouveau » **et** « urgent » selon les critères suivants, et sur cette base autorise leur distribution aux délégués :

- i. *« Nouveau » signifie que la question qui fait l'objet de la motion vient d'apparaître, ou a connu des évolutions après la clôture du délai de soumission des motions et que cette question, à ce moment, ne pouvait pas être envisagée ; et*
- ii. *« Urgent » signifie que la question soulevée est d'une importance telle qu'elle requiert une réponse immédiate de l'Union sous forme d'une résolution ou recommandation ».*

Les motions répondant aux critères de l'article 52 des Règles de procédure doivent être soumises entre une semaine avant l'ouverture du Congrès et la fin des séances plénières du premier jour de l'Assemblée des Membres (article 53 des Règles de procédure). Cela signifie que pour le Congrès 2025, des motions nouvelles et urgentes pourront être soumises du 2 au 9 octobre, l'heure limite étant fixée à 17h00 GST/UTC+4. Nous encourageons les Membres à soumettre leurs motions nouvelles et urgentes dès que possible à compter du 2 octobre, afin de garantir suffisamment de temps pour leur examen technique et leur prise en considération par le Comité des résolutions. Les motions reçues après cette heure limite ne seront admises qu'avec le consentement de la Présidente.

Le dépôt de motions nouvelles et urgentes se fait via un portail spécialement conçu à cet effet sur le site web du Congrès, qui sera lancé le 2 octobre. La soumission se fera à l'aide d'un formulaire de soumission très similaire à celui des motions originales que les membres ont utilisé de novembre 2024 à janvier 2025. Veuillez consulter la note d'orientation intitulée « [Guide de soumission des motions étape par étape](#) » sur le site web du Congrès pour plus de détails sur la façon d'utiliser le formulaire de soumission.

Les décisions du Comité des résolutions sur la recevabilité des motions nouvelles et urgentes peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Comité directeur du

Congrès (article 55 des Règles de procédure). La date limite de recours et autres détails seront communiqués aux Membres concernés par courrier électronique. Les Membres sont priés de prendre note que le délai pour soumettre un recours sera assez court (probablement moins de 24 heures à partir du moment où la décision sera communiquée). Si les Membres adoptent les modifications proposées aux Règles de procédure conformément à la motion A, y compris celles concernant l'article 55, celles-ci entreront en vigueur immédiatement.

4.1 Motions nouvelles et urgentes relatives au Programme de l'IUCN

Les motions nouvelles et urgentes répondant aux critères des Statuts et acceptées par le Comité des résolutions peuvent inclure des dispositions susceptibles d'avoir un impact direct sur le projet de Programme de l'IUCN, conduisant à des modifications potentielles de celui-ci. Dans de tels cas, le Comité des résolutions renverra ces motions au Comité du Programme pour examen.

5. Motions sur des questions de gouvernance de l'IUCN et autres documents du Congrès

Les quatre (4) motions liées à la gouvernance de l'IUCN proposées par le Conseil (*Tableau 1*) continueront d'être discutées et seront votées lors du Congrès. Le Comité de gouvernance du Congrès supervisera ces discussions et pourra recommander la convocation de groupes de contact supplémentaires, si nécessaire, à la suite de ceux tenus avant le Congrès.

Une poignée d'autres documents du Congrès continueront également d'être discutés et seront votés lors du Congrès. La responsabilité de leur supervision incombe à d'autres Comités du Congrès, comme spécifié à l'annexe.

Tableau 1: Motions proposant des amendements aux Statuts

#	Titre
A	Amendements proposés aux Règles de Procédure : Améliorer le processus des motions
B	Propositions d'amendement de l'article 54 des Règles de procédure du Congrès mondial de la nature : Critères d'acceptation des motions
C	Propositions d'amendements aux Statuts de l'IUCN, aux Règles de procédure du Congrès mondial de la nature et au Règlement
D	Propositions d'amendements aux Statuts de l'IUCN et au Règlement : Introduction d'un mécanisme d'exonération de cotisation pour les Membres de l'IUCN confrontés à des difficultés financières exceptionnelles

6. Vote lors du Congrès de l’UICN 2025

Le Congrès 2025 sera le premier Congrès hybride de l’UICN, permettant aux Membres de participer à toutes les sessions, y compris l’Assemblée des Membres, qu’ils soient présents à Abou Dhabi ou qu’ils participent en ligne depuis n’importe où dans le monde.

Important : Tous les votes se dérouleront en ligne, que les Membres participent sur place ou à distance.

Inscription et accréditation : Afin de participer aux sessions du Congrès et voter, les délégués des organisations Membres doivent :

- S’inscrire au Congrès.
- Désigner leur Chef de délégation.

Chaque Chef de délégation éligible recevra un courriel contenant une URL unique pour accéder à la plateforme de vote électronique pendant l’Assemblée des Membres.

Durée des votes

- **Motions – vote sur le texte final** (conformément à l’article 48 des Règles de procédure) : 1 heure
- **Tous les autres votes, y compris les amendements** : 2 minutes

Vote sur les motions

Chaque motion nécessite un vote unique sur l’opportunité de l’adopter ou non. Les options sont les suivantes : OUI, NON ou ABSTENTION.

Pour les motions contenant des amendements :

- Les amendements sont mis aux voix avant le texte original de la motion.
- Lorsque plusieurs amendements visent une même section de texte, l’amendement le plus différent du texte original sera voté en premier.

Merci d’adresser toute question à l’équipe des motions du Secrétariat à l’adresse



suivante : motions@iucn.org.

Nous nous réjouissons d'un Congrès mondial fructueux et puissant à Abu Dhabi.

Cordialement,

Le Groupe de travail sur les motions

Jon Paul Rodriguez (*Président*)

Ana Di Pangracio

Samad-John Smaranda

Jan Olov Westerberg

Maud Lelièvre (*Vice-présidente*)

Brian Child

Kathryn Gwiazdon

Jessika Woroniak

Annexe : Documents du Congrès supervisés par les Comités du Congrès

Comité du Programme du Congrès :

- Programme de l’UICN 2026-2029
- Mandats 2026-2029 des Commissions, y compris le mandat de la Commission sur la crise climatique

Comité des finances et audit du Congrès :

- Plan financier 2026-2029
- Guide des cotisations des Membres pour les cotisations à partir de 2026

Comité de gouvernance du Congrès :

- Motions A, B, C et D
- Motion 121 sur la Commission sur la crise climatique (notant que le projet de mandat de la CCC joint à la motion sera examiné par le Comité du Programme du Congrès)

Commission de vérification des pouvoirs du Congrès :

- Donne son avis au Comité des finances et audit du Congrès sur le Guide des cotisations des Membres pour les cotisations à partir de 2026

Groupe de travail intersessions du Conseil sur la Vision stratégique à 20 ans (également appelé « Comité directeur ») :

- Partage ses conseils sur les résultats du groupe de contact préalable au Congrès sur la Vision stratégique à 20 ans